

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE  
COMMUNE DE SEILLONS SOURCE D'ARGENS**

**ARRETE PORTANT INTERDICTION  
DE STATIONNEMENT  
51 Rue Danton Arnaud**

N°46

**Le Maire de la Commune de SEILLONS SOURCE D'ARGENS (VAR),**

*VU le Code Général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-4 ;*

*Vu le code de la route et notamment les articles R 110-1 et suivant, R 411-5, R 411-8, R 411-18 et R 411-25 à R 411-28 ;*

**CONSIDERANT** *En raison de travaux effectués par l'entreprise SET MECA LIGNE lieu-dit : « 51 Rue Danton Arnaud » pour la modification du branchement électrique de la Poste le 02 mars 2020.*

**ARRETE**

**ARTICLE 1 :** *En raison de travaux effectués par l'entreprise SET MECA LIGNE lieu-dit : « 51 Rue Danton Arnaud » pour la modification du branchement électrique de la Poste, le stationnement sera interdit devant le bureau de Poste du dimanche 1<sup>er</sup> mars 2020 à 17h au lundi 02 mars 2020 à 17h.*

**ARTICLE 2 :** *Monsieur le Policier Municipal sera chargé de placer les panneaux et les barrières à l'endroit opportun et il assurera l'exécution du présent arrêté.*

**ARTICLE 3 :** *Les contrevenants au présent arrêté s'exposeront aux sanctions prévues par la réglementation en vigueur.*

**ARTICLE 4 :** *Ampliation du présent arrêté sera adressé à :*  
*- Monsieur le Policier Municipal.*

**ARTICLE 5 :** *Le présent arrêté sera Publié par affichage.*

*Fait en Mairie, le 18 février 2020.*

**LE MAIRE  
Stéphane ARNAUD**



LE MAIRE CERTIFIE SOUS SA RESPONSABILITE  
LE CARACTERE EXECUTOIRE DE CET ACTE  
INFORME QUE LE PRESENT ARRETE  
PEUT FAIRE L'OBJET D'UN RECOURS POUR EXCES  
DE POUVOIR DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF  
DANS UN DELAI DE DEUX MOIS A COMPTER DE  
LA PRESENTE NOTIFICATION